



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# APPEL À PROJETS 2025

Recherches multithématiques et pluridisciplinaires

## LIMITER LES SÉQUELLES ET AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE

**SEQ-25**

SÉLECTION DES PROJETS EN UNE SEULE ÉTAPE

Date limite de soumission : **2 décembre 2024 – 16h**

**Soumission en ligne du dossier électronique :**

<https://www.e-cancer.fr/Institut-national-du-cancer/Appels-a-projets/SEQ25>

# SOMMAIRE

<b>1- Contexte et objectifs de l'appel à projets.....</b>	<b>4</b>
1.1 Contexte.....	4
1.2 Objectifs .....	4
1.2.1 Comprendre .....	4
1.2.2 Prévenir.....	4
1.2.3 Mesurer / Évaluer.....	5
1.2.4 Intervenir.....	5
<b>2- Champs de l'appel à projets .....</b>	<b>5</b>
2.1 Indications thématiques .....	5
2.1.1 Séquelles neurologiques et atteintes cognitives.....	5
2.1.2 Séquelles psychologiques.....	5
2.1.3 Séquelles cardiovasculaires et métaboliques.....	6
2.1.4 Fertilité et sa préservation.....	6
2.1.5 Sexualité.....	6
2.1.6 Séquelles chirurgicales.....	6
2.1.7 Douleur.....	6
2.1.8 Fatigue .....	7
2.2 Périmètre.....	7
<b>3- Modalités de participation.....</b>	<b>7</b>
3.1 Durée des projets.....	7
3.2 Coordination du projet .....	7
3.3 Équipes éligibles .....	8
3.4 Organisme bénéficiaire de la subvention.....	8

<b>4- Sélection et évaluation des projets .....</b>	<b>9</b>
4.1 Processus d'évaluation des projets.....	9
4.2 Recevabilité.....	9
4.3 Eligibilité .....	10
4.4 Critères d'évaluation .....	10
<b>5- Dispositions générales.....</b>	<b>11</b>
5.1 Règlement des subventions.....	11
5.2 Dépenses éligibles.....	12
5.3 Durée supplémentaire de financement du projet .....	12
5.4 Rapport d'activité et rapport financier .....	12
5.5 Cumul de financement.....	12
5.6 Communication relative au projet subventionné .....	13
<b>6- Calendrier de l'appel à projets.....</b>	<b>13</b>
<b>7- Modalités de soumission .....</b>	<b>14</b>
7.1 Portail PROJETS.....	14
7.2 Dossier de candidature .....	14
<b>8- Publication des résultats .....</b>	<b>15</b>
<b>9- Contacts.....</b>	<b>15</b>

# 1- Contexte et objectifs de l'appel à projets

---

## 1.1 Contexte

Près de 4 millions de français vivent actuellement avec un cancer ou en ont guéri. Grâce aux progrès diagnostiques et aux avancées thérapeutiques, le nombre de survivants du cancer à long terme ( $\geq 5$  ans après le diagnostic) ne cesse d'augmenter en France.

Cette évolution doit s'accompagner d'une attention accrue aux problèmes de santé et aux besoins spécifiques de cette population. En effet, selon l'enquête VICAN 5<sup>1</sup>, près de deux tiers des survivants du cancer présentent des séquelles physiques ou psychologiques cinq ans après un diagnostic de cancer. Ces séquelles peuvent apparaître pendant ou à distance des traitements du cancer et persister à long terme, affectant plus ou moins gravement la qualité de vie des patients.

Cette problématique est au cœur du deuxième axe de la stratégie décennale de lutte contre les cancers qui vise à limiter les séquelles et améliorer la qualité de vie des patients<sup>2</sup>. Les recherches dans ce domaine sont un enjeu majeur de santé publique et sont essentielles pour comprendre, prévenir, évaluer et intervenir sur les effets à long terme du cancer et de ses traitements.

L'Institut national du cancer vient soutenir cet effort indispensable avec l'appel à projets « Séquelles 2025 ».

## 1.2 Objectifs

Cet appel à projets vise à stimuler des recherches permettant de mieux comprendre et de limiter les séquelles dues au cancer et à ses traitements. Les projets soumis pourront suivre les objectifs suivants :

### 1.2.1 Comprendre

Développer une compréhension approfondie des mécanismes physiopathologiques, psychologiques et sociaux associés à l'apparition et à l'évolution des séquelles afin de concevoir des interventions ciblées et efficaces.

### 1.2.2 Prévenir

Élaborer et mettre en œuvre des stratégies visant à détecter précocement ou empêcher l'apparition et l'évolution des séquelles dès les premières phases du traitement.

---

<sup>1</sup> © « La vie cinq ans après un diagnostic de cancer », INCa, juin 2018.

<sup>2</sup> © « Stratégie décennale de lutte contre les cancers 2021-2030 », INCa, février 2021.

### 1.2.3 Mesurer / Évaluer

Mettre en place des outils et développer des recherches prospectives et rétrospectives pour mesurer l'ampleur et pour évaluer l'impact des séquelles sur la qualité de vie des patients.

### 1.2.4 Intervenir

Mettre en œuvre des recherches pour limiter les séquelles et améliorer la qualité de vie des patients.

A titre d'exemples (cette énumération n'est pas exhaustive), les projets pourront proposer : des études pré-cliniques ; des études cliniques de phase I ; la mise en place de programmes d'éducation thérapeutique ou d'accompagnement pour aider les patients à mieux comprendre et gérer leurs séquelles ; l'utilisation de thérapies non-médicamenteuses ou encore le développement de technologies digitales pour offrir un soutien continu et personnalisé aux patients.

Les projets qui se focaliseront sur l'axe « Intervenir » devront évaluer de façon rigoureuse l'impact des interventions proposées sur la qualité de vie des patients. Des projets visant à évaluer des échelles de qualité de vie adaptées à la pathologie ou aux traitements associés aux séquelles sont également encouragés.

## 2- Champs de l'appel à projets

---

### 2.1 Indications thématiques

Les recherches sur la réduction des séquelles pourront être explorées à travers les thématiques suivantes **sans que cette liste ne soit exhaustive**.

#### 2.1.1 Séquelles neurologiques et atteintes cognitives

Les complications neurologiques chez les patients atteints de cancer, telles que la neurotoxicité centrale, les neuropathies périphériques ou les troubles cognitifs sont des problématiques complexes qui impactent sévèrement la qualité de vie. L'épidémiologie de ces complications est mal connue et en constante évolution avec l'émergence de nouvelles thérapies. De plus, il n'existe pas encore de soins de support adaptés et validés pour traiter efficacement les troubles cognitifs, pourtant fréquemment rapportés par les patients.

#### 2.1.2 Séquelles psychologiques

La santé mentale et les séquelles psychologiques du cancer sont une problématique importante, souvent négligée dans le parcours de soin des patients. La prévention des syndromes de stress post-traumatique est cruciale, car le diagnostic et le traitement du cancer peuvent entraîner des traumatismes psychologiques durables. De plus, les troubles psychosociaux tels que l'anxiété et la dépression sont fréquemment observés et peuvent être associés à des troubles cognitifs. Tous ces troubles sont encore mal connus, sous-évalués et insuffisamment pris en charge.

### 2.1.3 Séquelles cardiovasculaires et métaboliques

Les cardiotoxicités liées aux traitements du cancer, souvent mal connues et mal décrites, peuvent survenir à court ou long terme, et induire divers dysfonctionnements tels que : hypertension, arythmies et cardiomyopathies évoluant vers l'insuffisance cardiaque affectant gravement la qualité de vie des patients. De plus, les traitements du cancer peuvent perturber le métabolisme, et entraîner des complications telles que le diabète, l'hypercholestérolémie et la prise de poids, accentuant encore le risque de développer des maladies cardiovasculaires.

### 2.1.4 Fertilité et sa préservation

L'altération de la fertilité est parmi les effets indésirables ayant le plus grand impact sur la qualité de vie des patients en âge de procréer atteints d'un cancer ou ayant été atteints d'un cancer dans l'enfance, quel que soit le traitement et quel que soit le sexe. En outre, l'impact des nouvelles thérapies ciblées et immunothérapies sur la fertilité et les complications potentielles associées à la grossesse sont largement méconnus. L'impact des traitements du cancer sur le testicule et l'ovaire, la gamétogénèse ainsi que sur la qualité des gamètes ; l'amélioration des procédures de préservation de la fertilité ; le développement de nouvelles mesures préventives et l'étude de la restauration de la fertilité après exposition à un traitement du cancer sont des enjeux importants à explorer.

### 2.1.5 Sexualité

Le cancer et ses traitements ont un retentissement important sur la vie affective et la sexualité des patients. Parmi les principales problématiques des patients figure une meilleure prise en charge de leur intimité et de leur sexualité, un domaine souvent négligé dans la prise en charge globale du cancer. Les effets secondaires des traitements, tels que la baisse de libido, les modifications de l'image corporelle et de l'estime de soi, les douleurs lors des rapports sexuels, la sécheresse vulvo-vaginale et la dysfonction érectile, altèrent profondément la sexualité, le bien-être émotionnel et donc la qualité de vie des patients.

### 2.1.6 Séquelles chirurgicales

Les séquelles chirurgicales du cancer constituent une problématique complexe, englobant des aspects esthétiques avec la modification de l'image corporelle et de l'estime de soi, ainsi que divers aspects fonctionnels allant, par exemple, des troubles dentaires aux dysfonctionnements gastro-intestinaux ou urinaires, qui affectent gravement la qualité de vie des patients. Une approche intégrée et multidisciplinaire est nécessaire pour améliorer les résultats fonctionnels et esthétiques, et garantir une prise en charge holistique et équitable pour tous les patients.

### 2.1.7 Douleur

Les douleurs sont les séquelles les plus fréquentes du cancer et de ses traitements, et les syndromes douloureux chroniques impactent fortement la qualité de vie des patients en perturbant leur sommeil, leurs interactions sociales, leur capacité de travail et leurs activités quotidiennes. Les options actuelles de gestion de la douleur sont souvent insuffisantes, nécessitant le développement de nouvelles approches thérapeutiques combinées et pluridisciplinaires pour un soulagement plus efficace et durable.

### 2.1.8 Fatigue

La fatigue est un symptôme très fréquent et complexe chez les patients atteints de cancer, particulièrement chez les adolescents et les jeunes adultes, avec des manifestations et des sévérités variables influencées par des facteurs psychosociaux comme le stress, la dépression, et l'anxiété. Comprendre ses mécanismes, évaluer sa sévérité, et développer des approches de soutien multidimensionnelles pour la réduire sont des enjeux essentiels pour améliorer la qualité de vie des patients.

## 2.2 Périmètre

Cet appel à projets est ouvert à l'ensemble des spécialités et des disciplines (recherche fondamentale-translationnelle-clinique, épidémiologie, sciences humaines et sociales, santé publique).

Les projets peuvent concerner les enfants, les adolescents/jeunes adultes (AJA) et les adultes.

Afin de promouvoir une dimension pluridisciplinaire et transversale, les projets soumis doivent couvrir au moins deux disciplines de recherche de manière complémentaire, cohérente et intégrée. Par exemple, un projet pourrait combiner la physiopathologie et la recherche translationnelle, ou la recherche clinique (hors objectifs éligibles au PHRC-K) et l'épidémiologie-santé publique.

### Sont exclus du périmètre de cet appel à projets :

- La constitution de réseau ou la collecte de données, sans question scientifique associée.
- Les essais entrant dans le champ du PHRC-K.

**La structuration des projets selon ces objectifs et ces champs permettra de mieux cibler les actions et les recherches nécessaires pour améliorer la qualité de vie des patients affectés par les séquelles.**

## 3- Modalités de participation

---

### 3.1 Durée des projets

La durée des projets est de 24, 36 ou 48 mois.

### 3.2 Coordination du projet

La coordination du projet est assurée par **une seule personne**.

- Le coordonnateur du projet est le responsable de l'équipe 1 dans le cadre du projet (il peut être différent du responsable hiérarchique) ;
- Il doit être rattaché à un organisme public (voir 3.3 Équipes éligibles) ou à un centre de lutte contre le cancer (CLCC) et travailler en France ;
- Il peut relever du statut légal et réglementaire de la fonction publique ou relever d'un statut contractuel. Les jeunes chercheurs en contrat à durée déterminée sont éligibles dès lors que l'organisme de rattachement l'autorise ;

- Il ne peut pas déposer plus d'un projet à cet appel à projets.
- Il ne doit pas être membre du CE de cet appel à projets.
- En raison de l'investissement personnel nécessaire pour faire aboutir un projet, le coordonnateur s'engage à consacrer au minimum 30 % de son temps au suivi des différents travaux réalisés dans le cadre du projet et ne peut assurer la coordination simultanée de plus de 3 projets financés par l'Institut (y compris ceux en partenariat comme les PAIR). Le temps d'implication du personnel affecté au projet (en équivalent temps plein) devra être clairement indiqué dans le dossier de candidature. Plus généralement, toute personne participant à des projets financés par l'Institut ne peut être engagée à plus de 100% de son temps dans ces différents projets ;

En plus de son rôle scientifique et technique, le coordonnateur sera responsable de l'ensemble de la mise en œuvre du projet, de la mise en place des modalités de la collaboration entre les équipes participantes, de la production des documents requis (rapports scientifiques et financiers), de la tenue des réunions, de l'avancement et de la communication des résultats.

### 3.3 Équipes éligibles

Les projets devront associer 2 équipes au minimum, issues de disciplines différentes et préférentiellement d'organismes différents.

Les équipes devront appartenir aux organismes suivants :

- Organismes publics de recherche (universités, établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST), établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC), ...)
- Organisations à but non lucratif,
- Établissements de santé (centres hospitaliers et universitaires (CHU), centres de lutte contre le cancer (CLCC), centres hospitaliers (CH), privés à but lucratif ou non).

Le projet pourra intégrer, **en supplément**, des industriels et/ou des équipes étrangères dans la mesure où **ceux-ci assurent leur propre financement** dans le projet.

### 3.4 Organisme bénéficiaire de la subvention

Les équipes participantes désigneront un organisme bénéficiaire de la subvention.

- Dans la mesure où le projet implique plusieurs équipes appartenant à des organismes différents et chaque équipe bénéficiant d'une partie des fonds attribués, l'organisme bénéficiaire de la subvention doit être doté d'un comptable public.
- L'organisme bénéficiaire est responsable devant l'Institut et ses partenaires de l'avancement du projet, de la transmission de l'ensemble des rapports scientifiques et financiers et du reversement des fonds aux équipes participantes dans les meilleurs délais.



## 4- Sélection et évaluation des projets

---

### 4.1 Processus d'évaluation des projets

Pour mener à bien l'évaluation des projets, l'Institut s'appuie sur un comité d'évaluation scientifique (CE) dont les membres, reconnus pour leur expertise scientifique et médicale dans les domaines concernés, sont rapporteurs des projets déposés.

Avant d'accéder à l'évaluation, les rapporteurs s'engagent sur le portail PROJETS (validation par clic<sup>3</sup>) à :

- Respecter les dispositions déontologiques de l'Institut, consultables à l'adresse suivante : <http://www.e-cancer.fr/Institut-national-du-cancer/Deontologie-et-transparence-DPI/Acteurs-de-l-evaluation-de-projet> ;
- Conserver confidentiels les documents ou informations auxquels ils auront accès ;
- Déclarer les liens d'intérêts directs ou indirects qu'ils pourraient avoir avec les projets à évaluer.

La composition du CE est publiée à l'issue du processus d'évaluation de l'appel à projets.

Les principales étapes de la procédure d'évaluation sont les suivantes :

- Recevabilité et éligibilité : l'Institut vérifie que les projets soumis répondent aux critères énoncés ;
- Évaluation par le CE :
  - Les membres du CE évaluent les projets (trois rapporteurs par projet) ;
  - Le CE discute collégalement de la qualité des projets ;
  - Le CE propose une liste des projets à financer.
- Résultats : validation et publication des résultats par l'Institut national du cancer.

### 4.2 Recevabilité

- Le projet complet doit être soumis dans les délais (cf rubrique 6) et au format demandé (cf rubrique 7)
- L'ensemble des documents demandés (y compris les signatures) doivent être complétés et téléchargés dans le dossier de candidature à partir du portail PROJETS.

---

<sup>3</sup> Signature par validation par clic qui, en application des conditions générales d'utilisation du Portail PROJETS, a la même valeur qu'une signature manuscrite et engage juridiquement le signataire

### 4.3 Eligibilité

- Le projet doit répondre aux objectifs et champs du présent appel à projets (cf rubriques 1 et 2) ;
- Le projet doit avoir une durée de 24, 36 ou 48 mois ;
- Un même projet ne peut être soumis, la même année, à plusieurs appels à projets de l'Institut national du cancer ;
- Le coordonnateur s'engage à consacrer au minimum 30 % de son temps au projet. Il ne peut assurer la coordination de plus de 3 projets financés par l'Institut, y compris ceux en partenariat comme les PAIR ;
- La réalisation du projet doit associer au minimum 2 équipes issues de disciplines différentes ;
- Le dossier de candidature du projet doit être clairement structuré et rédigé et respecter les modalités de soumission figurant au chapitre 7. Il est recommandé d'utiliser une mise en page permettant une lecture confortable des documents. L'évaluation étant internationale, **le dossier doit être rédigé en anglais, la version française est facultative (sauf pour le résumé du projet ainsi que le résumé grand public pour lequel la version française est requise) ;**
- Le dossier descriptif devra comprendre l'ensemble des informations nécessaires à l'appréciation globale de la qualité du projet y compris les analyses statistiques, les aspects logistiques lorsqu'ils sont importants pour la bonne réalisation des analyses, la justification du budget demandé (au minimum les grands types de dépenses prévues), etc.

### 4.4 Critères d'évaluation

Le CE apprécie la qualité scientifique, la synergie du partenariat, la faisabilité technique et financière, et l'impact potentiel des résultats.

Les critères d'évaluation appréciés par les rapporteurs sur les projets sont les suivants :

#### Qualité scientifique du projet :

- Excellence au regard de l'état de la science ;
- Positionnement du projet dans le contexte national et international ;
- Pertinence et originalité du projet ;
- Clarté des objectifs.

#### Coordonnateur et équipes participantes :

- Qualités et expertises du coordonnateur au regard des objectifs du projet ;
- Qualités et expertises des équipes participant au projet ;
- Qualités du partenariat : synergie, complémentarité et/ou pluridisciplinarité des équipes associées au projet, valeur ajoutée du partenariat.

### **Méthodologie et faisabilité :**

- Qualité méthodologique et pertinence des technologies envisagées ;
- Ressources techniques : centres de ressources biologiques associées à des données cliniques, plateformes technologiques, etc. ;
- Respect des règles éthiques et des réglementations ;
- Adéquation et justification du calendrier proposé au regard des objectifs du projet.

### **Impact du projet :**

- Impact scientifique, technique et médical ;
- Caractéristiques innovantes ;
- Potentiel d'utilisation ou de valorisation des résultats du projet par la communauté scientifique, industrielle et la société (propriété intellectuelle, potentiel économique et social, etc.).

### **Faisabilité financière :**

- Ressources humaines allouées au projet ;
- Crédibilité et justification du co-financement, si applicable ;
- Adéquation et justification du financement demandé au regard des objectifs du projet.

## **5- Dispositions générales**

---

### **5.1 Règlement des subventions**

Le financement sera attribué selon les dispositions du Règlement des subventions n°2021-01 relatif aux subventions allouées par l'Institut national du cancer, consultable sur ce lien « [règlement des subventions](#) ».

Les participants au projet (coordonnateur, responsables d'équipes participantes et représentant légal de l'organisme bénéficiaire de la subvention) devront s'engager à respecter ce règlement de la façon suivante :

- le coordonnateur du projet s'engage directement sur le portail PROJETS dans la rubrique « engagement » du dossier de candidature (signature par validation par clic<sup>4</sup>) ;
- le responsable de chaque équipe participante devra dûment compléter le formulaire « engagement » téléchargeable sur le portail et le signer (manuscrit). Le coordonnateur du projet devra ensuite déposer tous les formulaires scannés dans la rubrique « engagement » du dossier de candidature sur le portail PROJETS ;
- le représentant légal de l'organisme bénéficiaire de la subvention devra compléter et signer (manuscrit) le formulaire « engagement »

---

<sup>4</sup> Signature par validation par clic qui, en application des conditions générales d'utilisation du Portail PROJETS, a la même valeur qu'une signature manuscrite et vaut engagement juridique de respecter le règlement

téléchargeable sur le portail PROJETS. Le coordonnateur du projet devra ensuite déposer tous les formulaires scannés dans la rubrique « engagement » du dossier de candidature sur le portail PROJETS.

## 5.2 Dépenses éligibles

Les dépenses sont éligibles dans la mesure où elles sont nécessaires à la mise en œuvre du projet. Elles doivent donc s'inscrire en conformité avec les objectifs poursuivis par le projet et participer à l'atteinte de ces derniers, pendant toute la durée du projet.

Les dépenses éligibles à la subvention figurent dans le Règlement des subventions n°2021-01 de l'Institut (lien de consultation « [règlement des subventions](#) ».) aux articles suivants :

- **article 5.4.1 s'agissant des dépenses de personnels ;**
- **article 5.4.2 s'agissant des dépenses de fonctionnement ;**
- **article 5.4.3 s'agissant des dépenses d'équipement et d'investissement ;**
- **article 5.4.4 s'agissant des frais de gestion.**

## 5.3 Durée supplémentaire de financement du projet

Conformément à l'article L1415-7 du code de la santé publique, si le projet, notamment en raison de sa particulière complexité, ne pouvait être achevé en 60 mois, le président de l'Institut pourrait décider après avis d'au moins deux évaluateurs externes, d'accorder un financement d'une durée maximale de huit ans (96 mois).

## 5.4 Rapport d'activité et rapport financier

Pour chacun des projets subventionnés, chaque coordonnateur s'engagera à fournir des rapports d'activité scientifiques et rapport financier selon les modalités décrites aux articles 6.1, 6.2 et 6.4 du Règlement des subventions n°2021-01 sus-visé (lien de consultation [règlement des subventions](#)).

## 5.5 Cumul de financement

Un projet soumis dans le cadre de plusieurs AAP ne peut obtenir qu'un seul financement (excepté en cas de co-financement clairement défini dans le dossier de candidature), quel que soit l'opérateur de financement, sauf validation expresse et préalable de la part des opérateurs concernés.

En cas de constat d'un cumul de financement, l'Institut se réserve le droit d'arrêter le financement du projet et de demander le remboursement des sommes octroyées.

## 5.6 Communication relative au projet subventionné

Les modalités de publication relative aux résultats du projet sont définies à l'article 11.1 du Règlement des subventions sus visé n°2021-01 de l'Institut et celles relatives à la communication à l'article 11.2.

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan national pour la science ouverte, l'organisme bénéficiaire de la subvention et le coordonnateur du projet doivent veiller à :

- Fournir les résumés (scientifique et grand public) du programme de recherche élaboré qui feront l'objet d'une publication sur le site de l'Institut ;
- Privilégier les publications dans des revues ou ouvrages en accès ouvert. À défaut, le bénéficiaire ainsi que les équipes participant à la réalisation du projet s'engagent à déposer les publications scientifiques issues des projets de recherche financés dans une archive ouverte ;
- Saisir et actualiser un plan de gestion des données sur le portail DMP OPIDoR : <https://dmp.opidor.fr/> selon la même périodicité que la transmission des rapports d'activités définis dans l'acte attributif de subvention. L'acte attributif rappellera le calendrier et les modalités d'envoi de ce plan de gestion de données. Spécificité consultable à l'adresse suivante : (<https://www.e-cancer.fr/Institut-national-du-cancer/Appels-a-projets/Reglement-des-subventions/Plan-de-gestion-de-donnees>) ;
- Mentionner le soutien financier de l'Institut sur toute publication, sous quelle que forme que ce soit (notamment articles, abstract), réalisée dans le cadre du projet. Cette mention devra comporter l'identifiant unique et scientifique du projet communiqué à partir du portail PROJETS.

## 6- Calendrier de l'appel à projets

---

Date de lancement de l'appel à projets Septembre 2024

Date limite de soumission du dossier de candidature **2 décembre 2024 - 16h**

Comité d'évaluation Mars 2025

Publication des résultats Avril 2025

## 7- Modalités de soumission

### 7.1 Portail PROJETS

La soumission des projets s'effectue directement à partir du portail PROJETS : <https://projets.e-cancer.fr>

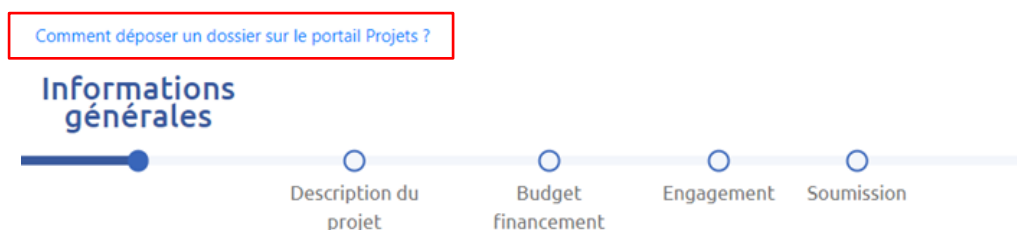
**Création/activation de compte** : pour vous connecter, utilisez votre adresse email de référence en tant qu'identifiant sur la page d'accueil du portail PROJETS.

- Si vous n'êtes pas encore inscrit, créez votre compte et complétez vos identité et profil professionnel.
- Si vous êtes déjà enregistré un message vous signale que votre adresse email existe déjà. Il vous suffit alors de cliquer sur "Mot de passe oublié" et de suivre les indications.
- Enfin, si vous pensiez être déjà inscrit et que votre adresse email n'est pas reconnue, contactez-nous à l'adresse « [assistanceprojets@institutcancer.fr](mailto:assistanceprojets@institutcancer.fr) ».

**Dépôt du dossier de candidature** : tout dossier de candidature doit être **déposé au nom et coordonnées du coordonnateur exclusivement**. Un dossier déposé sous un autre nom/adresse mail ne sera **pas recevable**.

### 7.2 Dossier de candidature

Un guide du déposant est disponible en téléchargement sur le portail PROJETS :



Le coordonnateur accède à son compte dans le portail PROJETS.

- Il complète les données demandées en ligne (rubriques complémentaires) ;
- Il dépose les documents requis pour la soumission :
  - Descriptif du projet dans la rubrique « Présentation du projet » ;
  - Budget prévisionnel dans la rubrique « annexe financière – budget prévisionnel » ;
  - CV du coordonnateur et des responsables de chaque équipe participante, format libre et rédigé en anglais (voir « équipes participantes »).

Il est possible d'ajouter des pièces jointes complémentaires au dossier, dans le volet « Description du projet », aux rubriques « Pièces jointes complémentaires » (Format Word ou PDF).

Les pièces jointes ne doivent pas se substituer au dossier de candidature ; elles ne doivent pas contenir d'éléments critiques pour l'évaluation du projet (ex : données préliminaires) mais seulement des éléments d'information additionnels.

Le numéro de dossier reçu lors du dépôt du projet doit figurer sur chaque document.

### **Validation/soumission :**

#### **Pour soumettre votre dossier :**

\*➡ Vous devez vous rendre sur l'étape « Soumission » voir **guide du déposant** (p15 - cf 5.1 modalité soumission Portail Projets).

La validation définitive impose une relecture de la complétion des données sur chaque onglet en cliquant sur « **VERIFICATION AVANT SOUMISSION DEFINITIVE** » ;

\*➡ Le clic « soumission définitive » soumet définitivement le dossier et génère un email accusant réception et confirmant le dépôt du dossier. Veuillez vérifier que vous avez bien reçu cet email (vérifier dans les indésirables ou le cas échéant, dans votre système de protection) ;

#### **Attention :**

**Aucun dossier ne sera accepté après l'heure et date de clôture si le bouton « soumission définitive » n'a pas été actionné.**

## **8- Publication des résultats**

---

Les résultats seront communiqués aux coordonnateurs via le portail PROJETS.

La liste des projets sélectionnés sera publiée sur le site internet de l'Institut national du cancer.

## **9- Contacts**

---

Vous pouvez nous contacter pour toute information :

#### **De nature scientifique :**

Caroline LE DOUR, e-mail : [clédour@institutcancer.fr](mailto:clédour@institutcancer.fr) / Tél. : 01 41 10 16 22  
Pôle Recherche et Innovation - Département Recherche Clinique

#### **De nature administrative :**

[aap-info@institutcancer.fr](mailto:aap-info@institutcancer.fr)

#### **D'ordre technique :**

[assistanceprojets@institutcancer.fr](mailto:assistanceprojets@institutcancer.fr)